

DEPARTEMENT
DES
ALPES-MARITIMES

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Comité du
SYNDICAT MIXTE ECOLE DEPARTEMENTALE DE MUSIQUE DES AM

Séance du 26 JUIN 2002

Objet :
Compte
Administratif 01

L'an deux mille deux et le vingt six juin
à dix-sept heure trente.

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte, s'est réuni au
nombre prescrit par le règlement, dans le lieu
habituel de ses séances, sous la présidence de
Monsieur Jean THAON

0206/01

Présents ou représentés :

MM. THAON, ALUNNI, BALDINI, BARBIER, CLARY, ESTROSI, FRANCO,
FRERE, GILLY, MARY, MORANI, PAUGET, RAMI, VEROLA, VIAL,
VICTOR.
MMES ALLAVENA, FORESTIER, FULCONIS, LAURIERE, PASTOR,
RAYBAUD, RENAUDO, STEFANI.

Le Président donne lecture du Compte Administratif du Syndicat pour
l'année 2001 :

Après lecture des chapitres des dépenses et des recettes, article
par article, le Comité constatant son bon équilibre, décide à
l'unanimité de voter le compte administratif 2001 du Syndicat qui se
présente comme suit :

INVESTISSEMENT :	Recettes	297 402.52 F
	Dépenses	128 593.12 F

Total	168 809.40 F
-------	--------------

Excédent d'investissement de clôture : 168 809.40 F (25 734.83 Euros)

FONCTIONNEMENT :	Recettes	8 239 922.71 F
	Dépenses	7 862 651.74 F

Total	377 270.97 F
-------	--------------

Excédent de fonctionnement de clôture : 377 270.97 F (57 514.59 Euros)

Excédent global de clôture : 546 080.37 F (83 249.42 Euros)

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les Membres présents.

Pour extrait certifié conforme au registre,

Le Président
Jean THAON

